

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE NAMUR



AVIS

DEPOT D'UN PROJET D'AVENANT AU PACTE DE MAJORITE

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-1, § 2, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qu'un projet d'avenant au pacte de majorité a été déposé entre les mains du directeur général par le groupe politique PS

Ce projet d'avenant au pacte de majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1, § 2, alinéas 3 et suivants, du Code susdit. Les personnes y désignées pour composer le collège communal sont les suivantes:

Bourgmestre	LUPERTO Jean-Charles
1^{er} échevin	DUMONT Nicolas
2^e échevin	LISELELE Denis
3^e échevin	DAFFE Carine
4^e échevin	GODFROID Martine
5^e échevin	DELVAUX Freddy
Président du conseil de l'action sociale	MANISCALCO Vincenzo

L'adoption de cet avenant au pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal qui se déroulera le 26 septembre 2022.

Le projet d'avenant au pacte de majorité fera l'objet d'un vote à haute voix et devra, pour être adopté, recueillir la majorité des voix des membres présents.

A Sambreville, le 14 septembre 2022

Le Directeur Général,

Xavier GOBBO



Le Bourgmestre,

Jean-Charles LUPERTO